Envoyé en préfecture le 19/01/2024
Reçu en préfecture le 19/01/2024
Publié le 25/11/2025
ID : 037-200043065-20240115-2024_01_AP-AR

République Française - Département d'Indre-et-Loire

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
2024-01

MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU VAL D'AMBOISE

Le Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.151-1, L.151-43, L.153-60, R.153-18 et R.151-51 à R.151-53, ainsi que son article A.126-1 ;
Vu la délibération n°2020-02-15 du Conseil communautaire en date du 13 février 2020 approuvant le PLUi de la Communauté de communes du Val d'Amboise ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2021 portant modifications des statuts de la Communauté de communes du Val d'Amboise ;
Vu l'arrêté de Madame la Préfète de Région en date du 18 janvier 2023, portant inscription au titre des monuments historiques de Château-Gaillard à Amboise, se substituant à l'arrêté en date du 1er octobre 1963 portant inscription de la chapelle et des jardins situés devant le château Gaillard à Amboise.

ARRETE

Article 1 : Le PLUi de la Communauté de communes du Val d'Amboise est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, y figurent dorénavant en annexe la liste mise à jour des servitudes d'utilité publique concernant la ville d'Amboise, s'agissant de la protection des monuments historiques (AC1).

Article 2 : Ces documents mis à jour sont tenus à la disposition du public au service commun urbanisme-planification de la Communauté de communes du Val d'Amboise.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché pendant un mois siège de la Communauté de communes du Val d'Amboise et en mairies des communes couvertes par le PLUi de la Communauté de communes du Val d'Amboise.

Article 4 :
Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.
Copie du présent arrêté sera également adressée à la Direction Départementale des Finances Publiques.

Fait à Nazelles-Négron, le 15 janvier 2024,

Yves AGUITON
Président de la Communauté de communes
du Val d'Amboise

Signé électroniquement par : Yves AGUITON
Date de signature : 19/01/2024
Qualité : CCVA - Président